

invitant tous les contribuables, tous les pères et les mères de famille.

Aidés du clergé et de la presse, entreprenons une vraie croisade, non pour faire perdre confiance au peuple dans notre loi d'instruction publique, loi qui, sans être parfaite, est en somme, une loi sage et admirablement coordonnée, mais pour lui apprendre à tirer profit de cette loi et des avantages que le Gouvernement lui offre au point de vue de l'enseignement primaire, agricole, technique et commercial.

Ce sera là faire œuvre utile et pratique.

CONCLUSIONS

Nous désirons, comme tous les vrais patriotes, le progrès scolaire dans toutes les classes de la société. Notre vie entière a été consacrée à cette cause, et nous travaillerons jusqu'à notre dernier jour à cette œuvre nationale par excellence : l'éducation du peuple.

Pour accomplir cette tâche, deux méthodes s'offrent à nous : l'une qui fait appel à l'intelligence, au cœur et à la raison des parents ; l'autre qui procède par voie de menace et d'intimidation ; l'une qui aide, protège, favorise et encourage la famille dans l'accomplissement de sa tâche ; l'autre, qui viole le sanctuaire de la famille et place entre les parents et les enfants, un agent étranger, qui décidera, au nom de l'État, entre le père et l'enfant.

La première méthode a produit d'heureux fruits dans la province de Québec, grâce au zèle des gouvernements et en particulier du distingué premier ministre actuel, sir Lomer Gouin, grâce aux efforts du département de l'Instruction publique et au précieux concours du clergé. Conservons-la, cette méthode, en redoublant d'ardeur : le champ pédagogique est vaste et réclame toutes les énergies.